

CONVENTION

Les signataires confirment que toutes les informations fournies dans la présente demande en vue de l'obtention du label PR sont exactes.

Toute fausse déclaration ou non-respect des obligations peut entraîner une réduction des prestations/amendes d'au moins 10% des subventions.

Swiss Aquatics a un droit de regard sur les informations fournies dans le cadre de la présente demande.

Club :

Date :	Date :	Date :
Signature	Signature	Signature
Président·e de club	Chef·fe technique / Coach J+S	Entraîneur·e chef·fe

Nom :	Nom :	Nom :
Tél :	Tél :	Tél :
E-mail :	E-mail :	E-mail :

La check-list ainsi que toutes les annexes doivent être envoyées par voie électronique via le site Internet de Swiss Aquatics. La suite de la communication et le retour d'information sur les dossiers soumis se feront via un canal Microsoft Teams (par club) et par e-mail. La convention (cette page) avec les signatures est disponible séparément sous forme de PDF à signer et peut également être soumise par voie électronique.